

flashinfo LOCATAIRE #2

Supplément de loyer solidarité, les nouvelles dispositions* SLS 2019

■ EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si dans votre foyer une personne est en situation de handicap, la catégorie du ménage sera automatiquement relevée d'une catégorie.

Ainsi une personne seule présentant un handicap est surclassée en catégorie 2. Un couple, dont l'un des membres présente un handicap, sera reconnu catégorie 3.

Justificatif à transmettre :

- Carte « mobilité inclusion » avec la mention « invalidité »

■ EN FAVEUR DES FAMILLES QUI ONT DES ENFANTS EN DROIT DE VISITE ET D'HEBERGEMENT

L'enfant reçu dans le cadre du droit de visite et d'hébergement, bien qu'il ne soit pas reconnu fiscalement à charge, compte désormais pour 1 dans la détermination de la catégorie du ménage.

Ainsi, une personne seule avec un enfant reçu en droit de visite et d'hébergement sera considérée comme une catégorie 2.

Justificatifs à transmettre :

- *Décision du juge aux affaires familiale ou convention homologuée par le juge faisant apparaître le droit de visite et d'hébergement.*
- *Pour les locataires pacsés ou concubins : attestations des 2 parents précisant le droit de visite.*



POUR BÉNÉFICIER DE CES NOUVELLES MESURES
MERCİ DE TRANSMETTRE VOS JUSTIFICATIFS :

avec impérativement votre numéro de facturation (DF)

Par mail :

sls@hdshabitat.fr

Ou par courrier :

**HAUTS-DE-SEINE HABITAT
SLS 2019**

**45 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
92532 LEVALLOIS-PERRET CEDEX**

ATTENTION !! Il est impératif de répondre à l'enquête SLS sans attendre sous peine d'une facturation d'un SLS forfaitaire et d'une indemnité de frais de dossier.

REVALORISATION DES PLAFONDS DE RESSOURCES
par une augmentation de 1,57%

(voir au dos « Plafonds de ressources applicables au 01.01.2019 »)

Plafonds de ressources applicables au 01.01.2019

PARIS ET COMMUNES LIMITROPHES - AUTRES VILLES ÎLE-DE-FRANCE

Nombre de personnes à loger	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)		Prêt locatif à usage social (PLUS)		Prêt locatif social (PLS)	
	Paris & villes limitrophes	Autres villes Île-de-France	Paris & villes limitrophes	Autres villes Île-de-France	Paris & villes limitrophes	Autres villes Île-de-France
1 personne	13 050 €	13 050 €	23 721 €	23 721 €	30 837 €	30 837 €
2 personnes sans aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 pers. seule en situation de handicap	21 272 €	21 272 €	35 452 €	35 452 €	46 088 €	46 088 €
3 personnes ou 1 pers. seule + 1 personne à charge ou jeune ménage sans pers. à charge ou 2 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	27 883 €	25 569 €	60 415 €	46 473 €	60 415 €	55 401 €
4 personnes ou 1 pers. seule + 2 personnes à charge Ou 3 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	30 521 €	28 075 €	55 486 €	51 046 €	72 132 €	66 360 €
5 personnes ou 1 pers. seule + 3 personnes à charge Ou 4 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	36 307 €	33 238 €	66 017 €	60 429 €	85 822 €	78 558 €
6 personnes ou 1 pers. seule + 4 personnes à charge ou 5 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	40 859 €	37 401 €	74 286 €	68 001 €	96 572 €	88 401 €
Par personne supplémentaire	4 552 €	4 166 €	8 278 €	7 577 €	10 761 €	9 850 €